



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles : suite donnée aux décisions prises

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général intitulés « Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications » (A/59/265) et « Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles : suite donnée aux décisions prises » (A/59/336). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

2. Le rapport du Secrétaire général sur la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications a été présenté en application du paragraphe 46 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003. Il fait le bilan des résultats des travaux entrepris au cours de l'année dans le cadre d'initiatives relatives à quatre « éléments constitutifs » de la stratégie et au renforcement de la gouvernance dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). On y trouve aussi des renseignements sur l'impact des



investissements dans les TIC sur le fonctionnement de l'Organisation (A/59/265, par. 1 à 3) et, en annexe, des informations à jour sur l'état d'avancement des principaux projets initialement décrits dans le rapport sur la stratégie que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session (A/57/620). Le Comité consultatif accueille ce rapport avec satisfaction.

3. Les questions susmentionnées sont abordées aux paragraphes 4 à 25 du document A/59/265, dans des sections consacrées aux sujets suivants :

- a) Infrastructure du Siège et des bureaux hors Siège;
- b) Règles de sécurité dans le domaine des TIC, dispositions prises pour assurer la continuité des opérations et plans antisinistre;
- c) Connexions bidirectionnelles entre le Siège et tous les bureaux hors Siège, dont les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie;
- d) Renforcement des capacités et utilisation rationnelle du personnel qualifié;
- e) Cadre d'institutionnalisation de la gouvernance dans le domaine des TIC;
- f) Activités interorganisations dans le domaine des TIC et élaboration d'une stratégie globale en matière de TIC pour le système des Nations Unies;
- g) Bénéfices tirés des divers projets exécutés dans le domaine des TIC.

4. En ce qui concerne le projet « Galaxy-R2 » du Bureau de la gestion des ressources humaines, outil Web qui doit permettre aux fonctionnaires chargés des ressources humaines et aux directeurs de programme de consulter sur Internet les candidatures aux postes vacants, le Comité consultatif a demandé où en était la mise au point des mécanismes de sélection et de filtrage. Il a été informé que depuis avril 2003, les spécialistes des ressources humaines chargés des dossiers avaient la possibilité de faire des recherches structurées de candidats en fonction du nombre d'années d'expérience, du sexe et de la nationalité, et des recherches complexes, à partir de mots clefs, dans le champ où les candidats décrivent leur expérience professionnelle. Ce dispositif de recherche, qui offre des mécanismes de sélection et de filtrage facilitant la sélection des candidats, sera aussi accessible aux responsables de programme chargés des dossiers lorsque la version 2 de Galaxy sera mise en service au dernier trimestre de 2004.

5. Le Comité consultatif a été informé que le Service des communications et des technologies de l'information et le Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix avaient, en intégrant Galaxy et Nucleus, mis au point un système de gestion des fichiers de candidats à des postes en mission qui aiderait le Service de la gestion du personnel à sélectionner des candidats pour les nouvelles missions. Il a aussi appris que le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département des opérations de maintien de la paix étaient en train de mettre au point un système permettant de faire des recherches parmi les anciens avis de vacance de poste en fonction de certains critères tels que groupe professionnel, classe et titre fonctionnel, grâce auquel Galaxy pourrait automatiquement trouver des candidats répondant aux critères de nouveaux avis de vacance de poste, ce qui accélérerait le processus de sélection. Le prototype du

système était prêt et le Bureau de la gestion des ressources humaines comptait que la première version serait au point à la fin de 2004.

6. Le Comité consultatif prend note des progrès qui, selon le paragraphe 21 du document A/59/269, ont été accomplis sur le plan des activités interorganisations dans le domaine des TIC. Il estime, comme le Comité des commissaires aux comptes, qu'une initiative globale à l'échelle du système des Nations Unies devrait être lancée pour coordonner les projets et les innovations (voir A/59/400, par. 16 et 41). Il note qu'en coordination avec le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le secrétariat du CCS, la Division de l'informatique collabore avec d'autres organismes des Nations Unies à la mise au point d'une stratégie globale en matière de TIC pour le système des Nations Unies.

7. Le Comité consultatif a été informé que l'élaboration de la stratégie en question tendait vers les grands objectifs suivants :

a) Établir un plan qui permettra de mobiliser tous les moyens du système des Nations Unies grâce à l'adoption d'une démarche cohérente en matière de TIC, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes;

b) Harmoniser les efforts, favoriser la standardisation, uniformiser les investissements et éviter les doubles emplois, ce qui permettra de réaliser des économies considérables à l'échelle du système;

c) Fournir des services plus efficaces et plus rationnels aux États Membres et aux organes directeurs des organismes des Nations Unies;

d) Aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à combler le fossé numérique.

8. Le Comité consultatif a été informé que la stratégie s'articulait autour de cinq grands axes recouvrant 15 domaines d'action pour lesquels on avait défini le problème, les solutions à envisager, l'objectif, les éléments à exploiter et les obstacles à surmonter, l'horizon, le plan d'action et les perspectives à long terme. Les grands axes et les domaines d'action sont indiqués ci-dessous.

<i>Grands axes de la stratégie</i>	<i>Domaines d'action</i>
Les TIC au service du développement	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des TIC dans les programmes de développement • Stratégie des Nations Unies pour l'obtention des services touchant aux TIC • Réseau de développement des TIC
Pratiques optimales dans le domaine des TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance et pratiques optimales dans le domaine des TIC • Élaboration et calcul des coûts des projets

<i>Grands axes de la stratégie</i>	<i>Domaines d'action</i>
Sécurité informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de l'information, reprise après les sinistres et continuité des opérations • Infrastructure commune indispensable à l'échelle du système des Nations Unies
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de planification des ressources des organisations • Applications communes • Logiciels libres • Mise en commun des connaissances • Gestion et contenu des sites Web • Répertoire du système des Nations Unies • Matériel disponible, achats et liquidation
Perspectives à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Formation

9. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait fait sienne la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'on s'emploie plus activement à développer la coordination des actions menées au sein du système des Nations Unies et des fonds et programmes connexes pour veiller à ce que la démarche suivie en matière de TIC ait un bon rapport coût-efficacité et réponde aux besoins des organisations et des États Membres (voir A/59/400, par. 42). À ce sujet, il a été informé que les considérations suivantes étaient importantes : a) la Division de l'informatique jouait le rôle de chef de file pour plusieurs initiatives relatives aux TIC lancées dans le système des Nations Unies, mais la stratégie n'était pas censée empiéter sur le cadre stratégique régissant les TIC dans chaque organisation; b) la stratégie était alignée sur les objectifs communs à tous les organismes des Nations Unies et non sur les objectifs particuliers de chacun; et c) les investissements éventuellement nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie devraient être compensés par des réductions des coûts.

10. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat suivait de près la mise au point des systèmes de planification des ressources dans les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que dans les institutions spécialisées, du point de vue des fonctionnalités et de la technologie. Comme il était peu probable qu'un système susceptible de remplacer le Système intégré de gestion (SIG) soit prochainement disponible et qu'il fallait donc qu'il reste technologiquement viable, le SIG continuait d'être actualisé, moyennant le remplacement de certaines composantes techniques obsolètes.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas encore possible de chiffrer globalement les bénéfices découlant des investissements dans les TIC, mais que la méthode et le mécanisme en place permettraient de quantifier le retour sur investissement par projet. L'annexe au document A/59/265 présente des renseignements, par projet, sur les retombées positives qu'a eu l'introduction des

TIC dans les activités des Nations Unies, lesquelles se répartissent entre les catégories suivantes : facilitation du processus de décision, exploitation d'investissements antérieurs, rationalisation des processus et amélioration des services.

12. En ce qui concerne la quantification des bénéfices découlant des investissements, le Comité consultatif a aussi été informé qu'au moment de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, la Division de la planification des programmes et du budget avait essayé de recenser les gains d'efficacité et les économies résultant d'investissements dans les TIC, d'améliorations du fonctionnement de l'Organisation et d'autres initiatives. Elle avait recensé dans 17 chapitres du projet de budget-programme des économies d'un montant total estimatif de 33,3 millions de dollars. Cette information avait été communiquée au Comité consultatif en juillet 2003. L'analyse faite à l'époque des gains d'efficacité résultant des investissements dans les TIC avait montré que les gains étaient concentrés dans les domaines de l'administration et des services de conférence. Dans certains cas, les directeurs de programme avaient pu absorber un volume de travail plus élevé avec des moyens inchangés ou réduits; dans d'autres, ils avaient pu réaffecter les ressources libérées.

13. Le Comité consultatif a encore été informé qu'il était prévu de recenser à nouveau les bénéfices découlant des investissements dans les TIC à l'occasion de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Comme prévu dans la circulaire du Secrétaire général parue sous la cote ST/SGB/2003/17, il a été créé sous l'égide du Conseil de l'informatique et de la télématique un Comité d'examen des projets qui veille à ce que les normes établies soient systématiquement appliquées à toutes les initiatives relatives aux TIC. Les départements et bureaux doivent, pour chaque initiative relative aux TIC, établir une étude de viabilité et la présenter au Comité, justifier le projet, en évaluer les coûts, déterminer les risques et indiquer les bénéfices et le retour sur investissement attendus. Dans le cadre du processus budgétaire, toutes les demandes de ressources supplémentaires pour de nouveaux projets relatifs aux TIC d'un coût supérieur à 200 000 dollars qui seront présentées à la Division de la planification des programmes et du budget pour l'exercice biennal 2006-2007 devront être accompagnées du texte de l'étude de viabilité et des recommandations du Comité d'examen des projets. Une fois réunie l'information relative à toutes les initiatives prévues, la Division de la planification des programmes et du budget pourra évaluer les incidences globales des investissements prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

14. Le Comité consultatif constate que les opérations conjointes des départements permettent de tirer un meilleur parti des investissements dans l'infrastructure. Les opérations conjointes du Département des opérations de maintien de la paix et de la Division de l'informatique devraient se traduire par une réduction du montant total des dépenses d'appui (voir A/59/265, par. 11). Le Comité a été informé que le décalage horaire entre le Siège et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi était mis à profit grâce à un système d'utilisation étalée des réseaux qui présentait deux avantages : a) la bande passante disponible pouvait être utilisée la nuit par un bureau situé dans un autre fuseau horaire; et b) le personnel chargé de l'appui aux réseaux, qui travaillait de jour à Brindisi et à New York, pouvait surveiller le fonctionnement des serveurs et des réseaux et régler les problèmes de l'autre centre informatique, ce qui garantissait un fonctionnement ininterrompu.

15. Le système décrit ci-dessus est surtout utilisé pour les services d'aide aux utilisateurs et l'accès à Internet. Les services d'aide aux utilisateurs du Département des opérations de maintien de la paix et des missions sur le terrain sont assurés à partir de Brindisi et du Siège. Du personnel qualifié est ainsi disponible pendant six heures supplémentaires sans qu'il faille payer d'heures supplémentaires ou de sursalaire de nuit. Pour les bureaux hors Siège connectés par satellite (l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Commission économique pour l'Afrique et la Communauté économique et sociale pour l'Afrique de l'Ouest), les services Internet sont gérés de sorte à ce que l'excédent de capacité dont dispose le Siège en dehors des heures de travail de New York soit mis à profit. La création à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi d'un miroir du site de l'ONU (<www.un.org>), projet déjà bien avancé, permettra d'améliorer le service et d'éviter certains problèmes quand l'un des deux sites sera temporairement inaccessible ou en panne. Ce service fera partie du plan antisinistre du Département des opérations de maintien de la paix, qui devrait être achevé au cours du deuxième trimestre de 2005.

16. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur la modernisation du réseau local et sur les raisons pour lesquelles les applications multimédia et les autres innovations ne pouvaient pas être réservées à certains utilisateurs de sorte à réduire les coûts. Il a été informé qu'il avait fallu moderniser le réseau local pour en accroître la capacité et la stabilité. Grâce à cette modernisation, les périodes d'inaccessibilité avaient été nettement réduites et le taux de disponibilité du réseau était passé à 99,5 %. Le réseau avait désormais la capacité voulue pour une utilisation généralisée des applications multimédia. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de l'information et la Division de la planification des programmes et du budget avaient déjà demandé à être dotés des moyens nécessaires pour pouvoir tenir des vidéoconférences à partir d'ordinateurs de bureau et produire de façon plus efficiente documents et contenu audiovisuel. À ce sujet, le Comité a été informé que si l'accès avait été réservé à certains ordinateurs, il n'en aurait pas résulté de réduction des coûts. L'établissement de plusieurs protocoles de transmission sur un même réseau suppose le recours à du matériel de commutation et de routage plus élaboré, ce qui rend la maintenance et la gestion plus chères et plus complexes. Toutefois, les procédures s'en trouvent simplifiées et accélérées partout au Secrétariat, ce qui permet aux divers services d'en faire plus avec des moyens inchangés ou réduits.

17. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications.

18. Le Comité consultatif a demandé quelles dispositions avaient été prises pour réduire le nombre de systèmes de courrier électronique utilisés par les différentes entités du Secrétariat et adopter un système unique pour l'Organisation. Il a été informé qu'à une réunion récente de son Comité de gestion, le Centre international de calcul, situé à Genève, avait été chargé d'élaborer un projet d'hébergement et de gestion d'un système de courrier électronique unique, ainsi que d'en évaluer les coûts. Le Centre travaille à ce projet.

Site Web de l'Organisation des Nations Unies

19. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement du Département de l'information, avec les moyens disponibles, en vue de pourvoir au fonctionnement et à l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles : suite donnée aux décisions prises » (A/59/336) a été présenté en application du paragraphe 42 de la résolution 58/270, dans laquelle l'Assemblée générale a rappelé sa décision 57/579 du 20 décembre 2002 et prié le Secrétaire général de continuer à améliorer le site Web de l'ONU en transférant les postes linguistiques nécessaires, ainsi que de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de cette décision. Dans sa décision 57/279, l'Assemblée avait prié le Secrétaire général de mettre en œuvre sa proposition concernant le renforcement du site Web grâce à la réaffectation de ressources au sein du Département de l'information, de maintenir à l'étude la question de l'égalité des six langues officielles sur le site Web et de soumettre des propositions visant à atteindre l'objectif de leur égalité absolue.

20. Les ressources disponibles pour rendre le site opérationnel et en poursuivre le développement et la maintenance sont indiquées aux paragraphes 4 et 5 du document A/59/336. Actuellement, la Section du site Web compte 25 postes (1 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 3 P-2 et 12 postes d'agent des services généraux) qui étaient auparavant utilisés pour d'autres fonctions ou activités du Département de l'information. Le Comité consultatif, qui en avait fait la demande, a reçu la liste de ces postes, laquelle indique la répartition entre les langues (voir l'annexe au présent rapport).

21. Le Comité consultatif note au paragraphe 8 du document A/59/336 que le Département de l'information a pris des dispositions pour améliorer le site et faire en sorte que le contenu soit disponible dans toutes les langues officielles; il a par exemple conclu des accords avec des universités de diverses langues pour obtenir la traduction gratuite de documents. **Le Comité se félicite de la conclusion de ces accords et encourage le Département de l'information à continuer sur la même voie.**

22. Le volume de travail et les besoins futurs de la Section du site Web font l'objet des paragraphes 6 à 11 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif reviendra sur la question et se penchera sur les propositions du Département de l'information lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

23. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le site Web de l'ONU.

Annexe

**Effectifs actuels de la Section du site Web
(Division de l'information et des médias,
Département de l'information)**

<i>Entité</i>	<i>Titre</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>
Bureau du Chef	Chef de la Section	P-5	1
	Secrétaire	GS	1
Groupe chargé des différentes versions linguistiques du site Web	Bureau du Chef	P-4	2
Anglais	Coordonnateur	P-3	–
	Assistant linguistique	GS	2
Arabe	Coordonnateur	P-3	1
	Assistant linguistique	GS	1
	Assistant linguistique	GS*	1
Chinois	Coordonnateur	P-3	1
	Assistant linguistique	GS	1
	Assistant linguistique	GS*	1
Espagnol	Coordonnateur	P-3	1
	Assistant linguistique	GS	1
	Assistant linguistique	GS*	1
Français	Coordonnateur	P-3	1
	Assistant linguistique	GS	2
Russe	Coordonnateur	P-3	1
	Assistant linguistique	GS	2
Groupe chargé des projets spéciaux	Chef, Groupe chargé des projets spéciaux	P-4	1
	Concepteur Web	P-3	1
Groupe de la production et de la diffusion Web	Chef par intérim, production	P-2	1
	Concepteur Web	P-2	1
	Concepteur de bases de données	P-2	1
	Assistant à la production Web	GS	2
	Total	P	13
	(25 postes permanents	GS	12
	et 3 postes temporaires)	GS*	3

* Postes d'agent des services généraux financés au moyen de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).